



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Bruno-Choquette tenue le 10 février 2025 à l'école.

Présences

Jennifer Landry, représentante parent
Kathy Jollette, représentante parent
Marianne Brassard, représentante parent
Sylvain Denis, représentant parent
Geneviève Lebel Beauchesne, représentante parent
Maryse Lanoie, représentante enseignante
Isabelle Germain, représentante enseignante
Laurine Minguet-Mei, représentante professionnelle
Johanne Martineau-Coulombe, représentante service de garde

Absence : Corina Desveaux, représentante parent, Isabelle Tholet, représentante soutien et Myriam Genesse-Piette, représentante enseignante

Est aussi présente : Mélissa Ouellet, directrice, Jessie Couture, stagiaire en orthopédagogie, Anne-Marie-Noël, Présidente du comité de parents.

Ordre du jour du Conseil d'établissement École Bruno-Choquette 10 février 2025

1. Ouverture de la réunion
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 décembre 2024
5. Dossiers d'information ou de consultation
 - 5.1 COSP
 - 5.2 Rapport budgétaire
6. Dossiers faisant l'objet d'une approbation ou d'une adoption
 - 6.1 Mesures dédiées et protégées (approuver)
 - 6.2 Collations spéciales – 11-12-13 février 2025, à 2\$(approuver)
 - 6.3 Sortie éducative -Élèves ILSS (approuver)
 - 6.4 Grille horaire et grille-matière 25-26 (approuver)
7. Mot de la présidente
8. Correspondance reçue
9. Mot de la déléguée au comité de parents
10. Mot de l'OPP
11. Mot de la représentante du service de garde
12. Mot du personnel de l'école
13. Parole au public
14. Levée de la séance



CE 25-02-10.01

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la séance à 18h50 par Jennifer Landry.

2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Madame Johanne Martineau-Coulombe propose Madame Laurine Minguet-Mei. Madame Laurine Minguet-Mei est nommée secrétaire d'assemblée.

CE 25-02-10.02

3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Jennifer Landry fait la lecture de l'ordre du jour.

Madame Marianne Brassard propose d'adopter l'ordre du jour.

CE 25-02-10.03

4. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 décembre 2024

Les membres du conseil d'établissement procèdent à la lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024. Deux corrections sont suggérées par Madame Jennifer Landry.

Madame Kathy Jollette propose l'adoption du procès-verbal du 16 décembre 2024 corrigé.

5. Dossiers d'information ou de consultation

5.1 COSP

Contenus en orientation scolaire et professionnelle

Madame Ouellet nous informe que les enseignants du 3^e cycle du primaire doivent intégrer aux apprentissages réguliers certains éléments en lien avec la planification globale des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP). Madame Ouellet nous présente le canevas de la planification détaillée des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) abordés en 5^e et en 6^e année pour l'année scolaire 2024-2025. Les COSP ne sont pas liés à une matière disciplinaire dans laquelle une compétence doit être développée. Les COSP sont intégrés aux contenus prévus pour les matières déjà au programme, conformément aux attentes ministérielles.

Une discussion a lieu concernant le mandat des AVSEC (animatrice à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire), à la suite des questionnements de certains parents.

5.2 Rapport budgétaire

Madame Ouellet nous informe qu'il y a toujours une révision budgétaire à faire au mois de novembre à la suite de la réception des enveloppes budgétaires déposées par le Ministère. Cela dit, le budget



sera à approuver en fin d'année. Madame Ouellet énumère les différents éléments qui font en sorte que le budget doit être réajusté en cours d'année. Les sommes supplémentaires calculées, s'il y en a, doivent être réorientées vers des projets et/ou des comptes de dépenses, afin d'être dépensées dans l'année courante. Effectivement, les sommes non utilisées relatives au budget de fonctionnement en fin d'année sont reconduites au Ministère, et non pas au budget de l'école pour l'année prochaine. Au terme de l'année, il importe donc d'en arriver à un budget équilibré, c'est-à-dire à un budget utilisé dans sa totalité. Mme Ouellet explique que la somme de 97 142\$ dans le budget d'investissements, correspondant à une dépense liée au projet du parc-école, sera absorbée par les subventions gouvernementales. Aussi, il est à noter que les sommes dans le budget d'investissements demeurent habituellement dans le compte des écoles.

Madame Ouellet nous informe que certains travaux d'entretien sont prévus, dont la mise à niveau éventuelle du local multifonction, surtout en vue des lectures de clientèle à venir. Effectivement, bien qu'une discussion en lien avec cela sera réalisée plus tard dans l'année, le dépassement de clientèle sera un éventuel enjeu. Les travaux du local multifonction deviendront sans doute une priorité. Des travaux relatifs à l'entretien du gymnase aussi.

6. Dossiers faisant l'objet d'une approbation

6.1 Mesures dédiées et protégées (approuver)

Madame Ouellet rappelle que les mesures dédiées et protégées ont toutes des définitions qui nous permettent de les dépenser selon des critères précis.

Les mesures protégées sont liées à des conventions collectives. Par exemple, la mesure 15312 (Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) est protégée par la convention collective des enseignants. Les sommes restantes relatives à cette mesure sont reconduites à l'année suivante. Cependant, les sommes dédiées non dépensées sont reconduites au Gouvernement en fin d'année scolaire. Ainsi, les sommes dédiées sont généralement dépensées avant celles des mesures protégées.

CE 25-02-10.04



Madame Ouellet mentionne que les enseignants de tous les cycles ont fait des demandes de financement sous le programme *La culture à l'école*. Ces demandes ont été acceptées, mais les sommes ne sont pas reçues encore.

Madame Ouellet explique la nouveauté par rapport aux ETP (équivalent temps plein) par rapport aux professionnels alloués par le CSS. De ce fait, ces mesures ne sont plus calculées en argent, mais en ETP, donc par pourcentage de tâche.

Approuvé par Monsieur Sylvain Denis.

CE 25-02-10.05

6.2 Collations spéciales 11-12-13 février 2025 (approuver)

Le conseil des élèves, en collaboration avec les enseignants qui le chapeautent ainsi que les membres de l'OPP souhaitent vendre des collations au coût de 2\$ pour ramasser des sous pour les festivités de fin d'année. Ces collations seront faites par les parents de l'OPP, par certains enseignants responsables et élèves du conseil des élèves. Cette vente aura lieu les 11, 12 et 13 février 2025 après les récréations.

Approuvé par Madame Isabelle Germain.

CE 25-02-10.06

6.3 Sorties éducatives – élève ILSS (approuver)

Les élèves de notre école fréquentant l'école Saint-Eugène 1 à 2 jours par cycle scolaire pour recevoir les services de francisation participeront à une sortie culturelle à la Cabane à sucre Meunier. Le coût de la sortie à déboursé par les parents est nul. Le coût de la sortie par élève est de 20\$ (taxes incluses) et de 40\$ (taxes incluses) pour les adultes accompagnateurs. Cependant, tous les coûts de la sortie sont absorbés par le SREJ.

Approuvé par Madame Maryse Lanoie.

CE 25-02-10.07

6.4 Grille horaire et grille-matière 25-26 (adopter)

Madame Ouellet nous informe que la grille horaire est structurée selon des encadrements légaux, mais aussi par des contraintes issues notamment des services des transports. L'école a donc une



latitude limitée pour effectuer des changements. Madame Ouellet présente la grille horaire 2025-2026 prévue pour le préscolaire et pour du primaire.

Ensuite, Madame Ouellet présente la grille-matière du préscolaire-primaire pour l'année scolaire 2025-2026. La mesure 15026, qui est envoyée à toutes les écoles québécoises, finance 36 minutes supplémentaires d'éducation physique et à la santé pour les élèves du préscolaire. Dans les années antérieures, l'école a fait le choix de financer les 14 minutes restantes (pour combler une période complète de 50 minutes) à même le budget de l'école. De plus, le centre de services a pris une orientation afin de soutenir prioritairement les projets spéciaux liés à la musique, puisque cette spécialité tend à disparaître dans les écoles. Ainsi, le projet de l'Harmonie est financé depuis plusieurs années par le CSS, puis le sera aussi l'année prochaine.

Adopté par Isabelle Germain.

7. Mot de la présidente

La présidente nous partage qu'elle est très heureuse de nous voir et de collaborer avec nous.

8. Correspondance reçue

Aucune correspondance reçue.

9. Mot de la déléguée au comité de parents

La déléguée au comité de parents offre la parole à la Présidente du comité de parents. Madame Anne-Marie Noël nous informe que la dernière rencontre a eu lieu par TEAMS. Sous peu, il y aura 2 districts qui seront en élection pour le Conseil d'établissement (les districts 3 et 5).

Les 18 et 26 février prochains aura lieu la conférence «Génération Écrans» offerte par Action Dépendance. Madame Anne-Marie Noël mentionne l'importance de réserver sa place. Cela sera publié par le CSS, notamment, mais aussi sur la page du comité de parents.

La formation conférence Quarts en modalité parent/enfant sera probablement proposée au printemps pour parler de persévérance scolaire et de parcours atypique.



10. Mot de l'OPP

Madame Kathy Jollette nous informe que la proposition de la danse pour la Saint-Valentin n'a pas été retenue. Également, elle mentionne qu'il sera nécessaire de déterminer une façon de faire pour que les voix des parents soient entendues et considérées, puisque cela n'est pas actuellement le cas, notamment en raison de la présence d'un conseil des élèves. Mme Geneviève Lebel Beauchesne mentionne qu'elle aimerait effectivement que l'OPP ait un droit décisionnel quant aux activités proposées, puis qu'il serait agréable pour eux de davantage pouvoir venir participer avec les élèves sur les heures d'école. Mme Johanne Martineau-Coulombe propose de potentiellement discuter avec les OPP d'autres écoles. Elle expose notamment le fonctionnement de l'OPP et celui du conseil étudiant de PCAR. Mme Jennifer Landry en convient qu'une réunion est donc à prévoir.

11. Mot de la représentante du service de garde

Mme Johanne Martineau-Coulombe mentionne que la stabilité de l'équipe est très importante. Il y a une belle progression depuis le retour des fêtes et les éducatrices y sont heureuses. Le Club de correspondance est commencé avec l'école Lacolle. L'équipe du SDG travaille à mettre en place un Club de lecture et une bibliothèque exclusive au SDG. Aussi, la seconde activité splendide a eu lieu et a été appréciée par tous. Des changements en matière d'organisation avaient été prévus suite à la première édition, puis cela a été aidant. Les activités splendides sont des activités offertes aux élèves du SDG sous forme de plateaux de jeux, lors d'une période continue. Pour que tous les élèves voulant y participer le puissent, les parents sont informés de venir chercher les enfants à partir de 16h30 lors de cette activité. Conformément aux demandes et attentes du ministère de l'Éducation, le SDG réalisera une planification globale des activités proposées en lien avec le projet éducatif de l'école.

12. Mot du personnel de l'école

Madame Isabelle Germain remercie Madame Kathy Jollette et Madame Geneviève pour leur aide dans la planification et la réalisation de l'activité littéraire du calendrier de l'avent. Une courte discussion a lieu concernant l'organisation de l'activité. Mme Jennifer Landry propose de potentiellement réduire de 3 pages à 2 pages par maison. Les parents présents ayant participé à l'activité mentionnent que cela leur a pris de 2h30 à 2h45. Ils se questionnent donc à savoir si cela est trop long... Madame Isabelle Germain



mentionne qu'il pourrait être possible d'étaler l'activité sur les 3 à 4 jeudis du mois de décembre par exemple.

Ensuite, Madame Maryse Lanoie parle du projet *S'épanouir*, projet visant à soutenir les écoles pour développer la socialisation positive chez nos élèves. L'intégration d'un programme d'enseignement de la socialisation par la littérature jeunesse est donc faite cette année (programme Dire-Mentor). Madame Johanne Martineau-Coulombe mentionne que le SDG souhaiterait éventuellement s'intégrer à ce programme.

13. Parole au public

Madame Anne-Marie Noël mentionne qu'une maman a rédigé une lettre apportée au Conseil de ville par rapport aux dangers observés autour des écoles. Elle propose que notre CÉ fasse une résolution quant à cela, tout en énumérant les faits observés qui compromettent la sécurité des élèves autour de l'école. Madame Anne-Marie Noël mentionne qu'elle écrira à Madame Ouellet à cet effet.

14. Levée de la séance

Madame Isabelle Germain propose la levée de la séance à 9h03.

CE 25-02-10.08